

Délibération n°D20260052

Rapporteur : François DUHANT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Hélène CORMIER

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-CINQ JUIN, à 18 heures,
les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 30, 29, 28, 27 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 18/06/2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FRANCOIS, François DUHANT, Sandrine HALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE (1), Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU (2), Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Valérie BOURNAZEL, Hélène LEHMANN, Julien CHOQUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU (3), Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

ABSENTS EXCUSÉS : Thierry LARELLE a donné délégation à Roger AUBRY
Catherine TAVEAU a donné délégation à Julie TEJERIZO
Jacqueline SIMONNET a donné délégation à Christine FRANCOIS
Farid EL KADI a donné délégation à Séverine PONS
Tom PHILIPPE a donné délégation à Fabien RUET
Philippe MALLARD, Vanessa GOGUILLON.

ABSENTS :

- (1) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».
(2) Départ au dossier n° 4 «Décision modificative n°1 – Exercice 2026».
(3) Départ au dossier n° 2 «Approbation du compte financier unique – Exercice 2025».

ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la nomenclature comptable M57 ;

VU la délibération du 9 novembre 2023 validant la mise en place de la nomenclature M57 avec une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2024 ;

VU le projet de règlement budgétaire et financier porté en annexe de la présente délibération ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature ;

CONSIDÉRANT que ce règlement budgétaire et financier formalise dans un document unique les règles internes à une collectivité applicables, en matière budgétaire et financière et que ces règles s'appliquent à l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire et comptable ;

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et comptable a pour objet de préciser les règles comptables et financières qui s'imposent au quotidien, les modalités d'adoption du budget, les règles de gestion par l'exécutif des Autorisations de programme et d'engagement et la fongibilité des crédits si ces dernières devaient être utilisées par la collectivité ;

CONSIDÉRANT que ce type de gestion n'est pour le moment pas emprunté par la commune de BERGERAC et qu'elle se réserve la possibilité de l'évaluer dans les années à venir si besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Bergerac tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté par 33 voix pour : Fabien RUET, Christian SAUBADU, Julie TEJERIZO, Christine FALTER, Roger AUBRY, Séverine PONS, Laurent PESLERBE, Nathalie BRULIN, Jean-Luc MARCILLAC, Daniel GRUNTZ, Thierry LARELLE, Hélène CORMIER, Catherine TAVEAU, Mariëlle MARTIGNAGO-DUVERT, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Valérie BOURNAZEL, Farid EL KADI (pouvoir), Hélène LEHMANN, Julien CHOUET, Romuald PIVETEAU, Agathe SAUMET-ROCHE, Tom PHILIPPE (pouvoir), Gaëlle SCHNEIDER, Christophe ROUSSEAU, Laurence ROUAN, Jonathan PRIOLEAUD, François CORNET, Christian GERARD, Thierry ROUX, Joaquina WEINBERG, Fabien MARTY.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 25/06/2026.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le - 2 JUIL. 2026

et de l'affichage en date du - 2 JUIL. 2026

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène CORMIER



Le Maire,

Fabien RUET

